

Stratégie de sortie du sans-abrisme 2025-2029 : le regard du secteur

Le niveau de financement pour le secteur de l'aide aux personnes sans-abri et sans chez-soi n'est pas à la hauteur des risques à venir.

2026.02.26

Introduction générale

La stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme adoptée par le Gouvernement wallon constitue une étape importante dans la reconnaissance du sans-abrisme comme un enjeu structurel et transversal en Wallonie. Elle marque la volonté d'inscrire les politiques publiques dans un cadre global, structuré autour de 3 axes prioritaires : la prévention, l'accompagnement vers et dans le logement, la gestion de l'urgence et l'accompagnement des publics, ainsi qu'un axe transversal de gouvernance et d'évaluation.

Cette stratégie appelle une lecture critique. Elle reprend de nombreux constats portés de longue date par le secteur et intègre certaines revendications. Toutefois, elle laisse subsister des incertitudes majeures, en particulier en matière de vision globale et stratégique, d'engagement budgétaire, de contraintes réelles pesant sur les politiques du logement, et sur l'opérationnalisation de certaines mesures à portée déclarative.

Contexte wallon du sans-abrisme

Le sans-chez-soirisme et le mal-logement en Wallonie concernent aujourd'hui plus de 20 000 personnes, dont environ 5 000 enfants, selon les derniers dénombrements. Ces chiffres recouvrent une grande diversité de situations : personnes vivant à la rue, en hébergement d'urgence, en structures d'accueil, hébergées temporairement chez des tiers ou menacées de perte de logement.

Une personne sur cinq est un jeune adulte âgé de 18 à 25 ans, souvent à la suite de ruptures familiales ou de transitions institutionnelles, notamment à la sortie de l'aide à la jeunesse. Par ailleurs, le sans-abrisme ne se limite pas aux grandes villes : près d'un tiers des personnes sans-abri vivent dans des communes de moins de 15 000 habitants, ce qui démontre le caractère territorialement diffus du phénomène. Ces dénombrements sont essentiels et doivent être pérennisés pour mieux appréhender la réalité et les besoins des publics dans leur diversité.

Par ailleurs, au-delà de la Région wallonne, la stratégie sera confrontée à des mesures prises aux autres niveaux de pouvoirs, notamment fédéral, dont les impacts sur les bénéficiaires et les services sont réellement à craindre. À titre d'exemple, certaines réformes relatives aux droits sociaux, à l'accès à l'emploi ou aux politiques migratoires sont susceptibles d'accroître les situations de précarité et de

rupture de parcours. Il est essentiel que la stratégie anticipe ces effets afin d'éviter un décalage entre ambitions régionales et réalités sociales.

Au-delà des chiffres, le sans-abrisme résulte de l'imbrication de facteurs structurels (crise du logement, pauvreté, non-recours aux droits), de trajectoires individuelles marquées par des ruptures successives, et de disparités territoriales en matière d'offre de logements et de services sociaux.

Lisibilité stratégique des mesures, innovation sociale et impacts des autres niveaux de pouvoir

De manière générale, nous constatons, à ce stade, que la stratégie relève d'une juxtaposition de mesures dont le fil stratégique demeure insuffisamment explicite, ce qui en affaiblit la lisibilité d'ensemble et complique l'opérationnalisation voire la priorisation de certaines mesures.

Par ailleurs, la place accordée à l'innovation sociale et à l'expérimentation de nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement interroge, dans un cadre qui paraît avant tout orienté vers la consolidation de l'existant.

Enfin, il apparaît indispensable d'intégrer plus clairement les effets de décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir, en particulier au fédéral, afin d'anticiper de manière réaliste la pression supplémentaire qu'elles pourraient exercer sur les services et d'adapter les réponses en conséquence.

La logique de l'investissement social

La stratégie mobilise le paradigme de l'investissement social, en affirmant que des réponses précoces et coordonnées permettent d'éviter des surcoûts humains et budgétaires à long terme. Si ce raisonnement est largement partagé par le secteur, il reste insuffisamment assumé dans ses implications concrètes.

L'investissement social ne peut se réduire à un principe formel. Il suppose un effort financier de base, des moyens structurels et un renforcement des équipes de terrain. En l'absence de moyens nouveaux significatifs, le risque est de voir l'investissement social se traduire par une intensification des missions confiées aux opérateurs, au prix d'un surinvestissement humain et d'un épuisement des équipes.

Par ailleurs, la stratégie mobilise des éléments de comparaison de coûts entre différents dispositifs (accompagnement en logement et hébergement d'urgence). Si ces éléments peuvent éclairer la réflexion politique, il apparaît nécessaire d'en expliciter la méthodologie (périmètre, hypothèses retenues, postes inclus, année de référence) afin d'éviter toute lecture simpliste (coût) opposant les dispositifs entre eux. L'enjeu ne doit pas être de hiérarchiser les réponses, mais d'assurer leur complémentarité dans une logique de parcours.

Le droit à un logement digne et à un accompagnement adapté ne peut être conditionné uniquement à des arguments de coût-efficacité. Il s'agit avant tout d'un choix de société fondé sur les droits fondamentaux.

Une stratégie sans engagement budgétaire clair

La stratégie présente une faiblesse majeure : l'absence d'engagement budgétaire clair et contraignant. La note précise explicitement que la validation porte sur la philosophie et les objectifs de la stratégie, et non sur l'opérationnalisation concrète des mesures. Dans ce contexte, il apparaît indispensable de

préciser un calendrier de mise en œuvre, des jalons intermédiaires et les modalités concrètes de traduction réglementaire et budgétaire des mesures annoncées. À défaut, le risque est celui d'un maintien durable dans le déclaratif.

La plupart des actions sont annoncées comme financées via des « crédits existants » ou avec des budgets « à déterminer ». Pour le secteur, le risque est bien connu : de hautes ambitions politiques, mais sans financement, avec un écart de plus en plus marqué entre ce qui est attendu et ce qu'il est réellement possible de faire sur le terrain. L'aspect n'est pas à négliger si le gouvernement ambitionne une réelle sortie du sans-abrisme et que celle-ci soit efficiente sur le long terme.

De plus, dans plusieurs fiches-mesures, l'absence d'impact budgétaire peut induire en erreur. Même lorsqu'aucun budget n'est explicitement prévu, certaines mesures génèrent de facto des charges supplémentaires pour les opérateurs (collecte d'indicateurs, participation à des concertations, coordination intersectorielle, reporting, etc.). Le secteur demande donc que les coûts organisationnels et humains soient reconnus et compensés.

Alors même que le sans-abrisme est présenté comme une atteinte à des droits fondamentaux, une stratégie de sortie de sans-abrisme fondée sur les droits ne peut pas se passer de moyens à la hauteur des enjeux.

Axe 1 – Prévenir l'entrée dans le sans-abrisme

La stratégie affirme la volonté de renforcer la prévention, notamment à travers l'accompagnement des jeunes en sortie de l'aide à la jeunesse, la prévention des expulsions domiciliaires et le renforcement des parcours sans rupture entre institutions (santé, aide à la jeunesse, action sociale).

Sur le principe, cet axe répond à une revendication centrale du secteur : agir en amont des ruptures afin d'éviter l'entrée et la chronicisation des personnes en errance. La prévention est la clé pour réduire la pression actuelle exercée sur les services et les travailleurs.

Néanmoins, ces mesures restent largement dépendantes de politiques externes à l'action sociale – logement, jeunesse, santé – sans mécanismes réellement contraignants ou de moyens financiers qui garantiraient leur application. Sans engagements transversaux de la part du Gouvernement dans son entièreté, la prévention et l'accompagnement intersectoriel risqueraient de ne rester qu'un objectif formel. Développer des conventions de collaborations ne suffira pas à garantir des parcours sans rupture.

Renforcer la prévention doit viser à réduire la pression globale sur les dispositifs d'accueil et d'hébergement, et pas leur ajouter des missions sans moyens nouveaux dans un contexte de saturation.

Axe 2 – Sortir du sans-abrisme : accès et maintien en logement

La stratégie réaffirme que le logement constitue la clé de toute sortie durable du sans-abrisme. Elle prévoit notamment la généralisation du Housing First, son intégration accrue dans les politiques des Sociétés de Logement de Service Public, le financement du suivi post-hébergement dans les maisons d'accueil, le maintien des capteurs logement et la promotion d'outils tels que le bail glissant.

Tant pour les équipes Housing first, les capteurs logements que pour la mission post-hébergement, le maintien budgétaire de ces dispositifs d'accompagnement social en logement constitue une

AMA – 13 Rue des Champs Élysées à 1050 Bruxelles + 154 Rue de Bomel à 5000 Namur – 02/513.62.25 – ama@ama.be – www.ama.be
ARCA – rue Rouveroy, 2 à 4000 Liège – 04/285.82.30 ou 0478/60.12.30 – info@arca-asbl.org – www.arca-asbl.org
COCOREL - Place Monseigneur Heylen 15 à 5000 Namur – 0475/75.11.15 - rs.cocorel@gmail.com

stabilisation pour les équipes du secteur. Ce financement du travail « hors murs » permet de sécuriser les entrées en logement, prévenir les retours en rue et de renforcer l'autonomie des personnes.

Par ailleurs, nous devons réaffirmer ici qu'une stratégie globale de sortie du sans-abrisme doit orienter les politiques publiques relevant à la fois des compétences l'action sociale et du logement. Or, cette structuration "action social et logement" demeure fragile :

- L'absence de mesures contraignantes en matière de production et de captation de logements accessibles, publics ou privés, ne permettent pas d'assurer les besoins de sorties du secteur.
- Les mesures "logement" reposent largement sur la sensibilisation et la coordination, sans objectif quant à l'augmentation de l'offre de logements abordables pour les publics et sont ressenties comme peu impactantes au regard des besoins.
- La pression sur les services du secteur est constante et l'accompagnement social en logement nécessite un cadre de personnel qualifié et étoffé pour pouvoir mener un travail le plus qualitatif possible.
- Ceci fait peser une pression sur les services, qui, faute de solutions de logement, sont coincés entre les demandes nouvelles et du trop peu de sortie vers le logement.

Nous plaidons pour un renforcement ambitieux de ces dispositifs et sur la nécessité que ces financements soient intégrés dans un cadre réglementaire, et non reconduits de manière précaire (logique annuelle), ce qui rejoint la volonté politique annoncée dans la DPR.

Sans une politique ambitieuse de logement accessibles et abordables, les services d'accueil et d'hébergement ne peuvent réaliser des sorties durables.

Axe 3 – Urgence et filet de sécurité

La stratégie reconnaît explicitement que les moyens issus du Plan de relance wallon ont permis de soutenir notre secteur, en couvrant des besoins mais sans garantie de pérennité. Elle maintient, en partie, le financement de dispositifs dont le refinancement des relais santé et relais sociaux intercommunaux, des abris de nuit ainsi que des maisons d'accueil spécialisées en violences conjugales.

Le maintien du financement de l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales, du renforcement des relais santé constitue des signaux positifs. La revalorisation annoncée du financement des abris de nuit, avec un passage de 4 000 à 8 000 euros par place, est une réponse attendue mais insuffisante au regard des besoins et du refinancement promis à hauteur de 20.000€ par place.

Au-delà de ces financements nécessaires, il nous paraît important de clarifier plusieurs points :

- D'une part, l'urgence doit être abordée dans une logique de complémentarité des réponses : prévention, accès au logement, accompagnement en logement et dispositifs d'accueil/hébergement constituent un système. Un filet de sécurité restera toujours nécessaire. L'enjeu est qu'il permette aux personnes de rebondir rapidement, sans s'installer dans un sans-abrisme chronique.

- Néanmoins, réduire le rôle des services d'accueil et d'hébergement uniquement à un filet de sécurité ne reflète pas la réalité de leur mission d'accompagnement généraliste. Les maisons d'accueil et de vie communautaire, les abris de nuits et les accueils de jour ne sont pas des dispositifs résiduels, mais des acteurs-clés de la politique sociale wallonne dont la mission est d'accompagnement toute demande et toute personne dans le besoin vers leur autonomie, ce qui implique un large éventail d'offre de services dépassant l'urgence.
- Enfin, sans renforcement durable de ces structures, la gestion de l'urgence risque de devenir une finalité en soi, au détriment de l'insertion. Les publics en subiraient immédiatement les effets : diminution des capacités d'intervention, allongement des délais, fragilisation des parcours et risque accru de ruptures ou de retours à la rue.

Axe 4 – Dynamique régionale, Gouvernance, pilotage et évaluation

La mise en place d'une gouvernance local et intersectorielle ainsi qu'une culture commune de l'évaluation constitue un axe transversal de la stratégie. Le développement d'outils d'évaluation d'impact et la poursuite des dénombrements contribuent à objectiver le phénomène et à améliorer l'efficacité des politiques publiques.

Nous appelons néanmoins à plusieurs points de vigilance.

Au niveau de la gouvernance :

- L'intégration de la stratégie dans les dynamiques loco-régionales et intersectorielles reste à ce stade largement déclaratif. En l'absence de cadre clairs de responsabilité partagée entre politiques wallonnes et locales, le risque est celui d'une juxtaposition des compétences où le secteur se verra implicitement chargé de compenser les limites des politiques du logement, de la santé ou de la jeunesse.
- Par ailleurs, la gouvernance doit garantir la participation des fédérations représentatives du terrain et des opérateurs concernés, afin d'assurer un pilotage réaliste et ancré dans les contraintes opérationnelles.

Au niveau de la culture d'évaluation :

- Celle-ci doit être conçue comme un outil d'objectivation et d'amélioration du travail réalisé, et non comme un instrument de contrôle ou de surcharge administrative pour les équipes. Elle doit s'accompagner de moyens, de temps et de dialogue entre les acteurs de terrain, leurs représentants et le Gouvernement.
- La mise en place d'une culture d'évaluation suppose qu'une définition claire et partagée soit arrêtée concernant les notions d'évaluation, d'impact, d'efficacité et de résultats, afin d'éviter toute confusion entre amélioration des pratiques, pilotage stratégique et logique de performance.
- Elle doit prendre en compte une évaluation de la stratégie de manière globale (niveaux méso et méta) afin de capter les effets systémiques et de l'ajuster en fonction des constats du terrain.

- Elle doit tenir compte de la complexité des trajectoires humaines et reposer sur une logique d’accompagnement et d’amélioration continue des dispositifs. Elle ne peut se réduire à une obligation de résultats chiffrés mais s’inscrire prioritairement dans une obligation de moyens, soutenant les pratiques professionnelles plutôt que les exposant à une logique de sanction.
- Elle doit prendre en compte l’ensemble des projets et services qui ont vu le jour au travers des projets pilotes, notamment, Territoires Zéro Sans-Abri ce qui permettrait de mesurer l’impact réel de ces projets dans le parcours des personnes accompagnées vers une réinsertion durable.

Axe 5 – Réduction des risques et sans-abrisme

Il est important d’intégrer explicitement la réduction des risques comme pilier : les publics concernés cumulent souvent précarité, santé mentale, ruptures institutionnelles et nécessitent des réponses coordonnées et sans conditionnalité excessive.

Cette intégration devrait s’accompagner de moyens humains et financiers pérennes et de passerelles renforcées entre hébergement d’urgence, accompagnement et soins (équipes mobiles pluridisciplinaires, etc.).

La sortie durable du sans-abrisme et la réduction des risques sont présentées comme deux dimensions complémentaires d’une même politique de santé publique et de justice sociale.

Conclusion

En tirant les enseignements des politiques précédentes sans dégager de marges budgétaires nouvelles, la stratégie prend le risque de produire un statu quo légèrement aménagé : maintien du filet de sécurité sans réelle expansion, consolidation de dispositifs existants sans capacité d’adaptation, reconnaissance des besoins sans garantie de réponse à la hauteur.

L’enjeu n’est plus d’être entendue sur les constats mais d’ambitionner une politique globale avec des moyens, l’implication de toutes les compétences politiques et un calendrier clair de mise en œuvre. C’est à cette condition que la stratégie pourra réellement contribuer à garantir le droit à un logement digne et à une sortie durable du sans-abrisme en Wallonie d’ici 2030.